

Mémoire thématique

Besoins fondamentaux

Le thème « Besoins fondamentaux » renvoie à la sécurité alimentaire, le transport, le logement et l'accès aux services sociaux et de santé. Vous pouvez choisir de répondre à une ou plusieurs questions. Vous pouvez répondre directement dans le questionnaire et utiliser autant de pages que nécessaire. Vous pouvez également soumettre un document distinct sur le sujet.

Une fois le questionnaire rempli, veuillez l'envoyer à l'adresse de courriel esic-sies@gnb.ca ou à l'adresse postale suivante :

Place Kings
Salle : 423 Étage : 4
C. P. 6000
Fredericton, N.-B.
E3B 5H1
Canada

Lorsque vous examinez les questions relatives aux besoins fondamentaux, nous vous invitons à tenir compte des éléments suivants :

1. L'esprit du plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté* :
 - Le désir de tous les gens du Nouveau-Brunswick d'être inclus et d'avoir la possibilité de s'épanouir est au cœur d'*Ensemble pour vaincre la pauvreté*. Une véritable inclusion économique et sociale sera possible seulement si on répond aux besoins des plus vulnérables et de ceux qui risquent de tomber dans la pauvreté.
2. L'inclusion économique et sociale désigne la capacité d'une personne à participer pleinement aux activités économiques et sociales de la société.
3. La pauvreté désigne la situation dans laquelle se trouve une personne dépourvue des ressources, des moyens, des occasions et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique et son autosuffisance ou pour s'intégrer à la société et en être un membre actif.
4. Les réalités vécues par les personnes vivant dans la pauvreté ou risquant de tomber dans la pauvreté.
5. Les différents niveaux d'intervention (local, provincial et national) qui ont une incidence sur la pauvreté et l'inclusion.

6. L'approche intersectorielle nécessaire pour définir les problèmes et trouver des solutions.

Les renseignements que vous soumettez seront diffusés et analysés dans le cadre du renouvellement du plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté*. La participation au processus est volontaire et les renseignements obtenus au cours du processus d'engagement public sont conçus pour être recueillis et communiqués de façon anonyme. Vous n'êtes pas tenu de fournir vos renseignements identificatoires pour soumettre un mémoire, mais nous serons ravis de recevoir des soumissions comportant des noms et des coordonnées pour pouvoir communiquer avec les gens et poursuivre la réflexion et la collaboration. Nous ferons tout notre possible pour préserver l'anonymat et la dignité tout au long de ce processus.

Nous vous remercions de saisir l'occasion de participer au renouvellement du plan visant à vaincre la pauvreté et à accroître l'inclusion économique et sociale au Nouveau-Brunswick.

La Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick

Contexte supplémentaire sur les besoins fondamentaux au Nouveau-Brunswick

Sécuritaire alimentaire

Santé Canada définit l'insécurité alimentaire comme « *l'incapacité de se procurer ou de consommer des aliments de qualité, ou en quantité suffisante, de façon socialement acceptable, ou encore l'incertitude d'être en mesure de le faire* ». L'insécurité alimentaire des ménages est souvent liée à leur capacité financière d'avoir accès à une alimentation adéquate.

Le suivi de la prévalence de l'insécurité alimentaire a été désigné comme un indicateur clé dans la stratégie de 2018 intitulée *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*¹. Le Module d'enquête sur la sécurité alimentaire des ménages (MESAM) est un outil utilisé pour mesurer l'insécurité alimentaire au Canada. Dans le cadre de ce suivi continu, Statistique Canada a publié un rapport sur l'insécurité alimentaire des familles canadiennes en novembre 2023. Le rapport se fonde sur les statistiques recueillies dans le cadre de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2021. Pour obtenir plus de renseignements sur le rapport et pour lire le rapport en soi, veuillez consulter la page suivante : [L'insécurité alimentaire chez les familles canadiennes \(statcan.gc.ca\)](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/26-669-x/2023001/article/00001-eng.htm).

En 2022, 18 % des familles canadiennes ont déclaré avoir connu un certain niveau d'insécurité alimentaire au cours des 12 derniers mois. Les niveaux d'insécurité alimentaire varient d'un bout à l'autre du pays, allant d'un seuil de 14 % au Québec à un sommet de 23 % à Terre-Neuve-et-Labrador et de 22 % au Nouveau-Brunswick. Les tendances récentes indiquent que l'insécurité alimentaire est en hausse.

Certains groupes de personnes courent un risque nettement plus élevé de souffrir d'insécurité alimentaire. L'insécurité alimentaire est un déterminant important de la santé d'une personne.

Transport

L'accès au transport est essentiel à la réduction de la pauvreté, en particulier dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick. Il est essentiel que les personnes néo-brunswickoises aient accès aux soins médicaux, à la nourriture, au soutien familial, aux services bancaires et aux liens vitaux avec leurs communautés.

Logement

Le Nouveau-Brunswick est aux prises avec une crise du logement sans précédent. Nous ne sommes pas les seuls. Partout au pays, les personnes canadiennes doivent composer avec un marché du logement tendu touché par un certain nombre de facteurs.

Le droit de la personne à un logement adéquat est reconnu par le droit international et apparaît dès 1948 dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Le Canada s'est engagé à respecter ce droit en 1976, lors de l'entrée en vigueur du *Pacte international relatif*

¹ <https://www.canada.ca/content/dam/canada/employment-social-development/programs/poverty-reduction/reports/poverty-reduction-strategy-report-FR.pdf>

aux droits économiques, sociaux et culturels. La *Loi sur la stratégie nationale pour le logement* de 2019 reconnaît de nouveau l'accès au logement comme un droit de la personne pour toutes les personnes canadiennes. Le logement relève de la responsabilité de tous les ordres de gouvernement; même si de nombreuses politiques, lois et programmes en matière de logement et d'itinérance relèvent des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux du pays, le gouvernement fédéral a un rôle de premier plan à jouer.

La *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* stipule que les personnes qui ont le plus besoin de sécurité de logement sont « les personnes appartenant à des groupes vulnérables, les personnes ayant éprouvé des besoins en matière de logement ou ayant vécu dans l'itinérance ». Cela comprend les Autochtones, les adultes et les enfants fuyant la violence familiale, les personnes âgées, les personnes qui s'identifient comme 2ELGBTQIA+, les personnes handicapées, les personnes vivant avec un handicap lié à la santé mentale ou à la toxicomanie, les gens vétérans, les jeunes adultes, les membres de groupes racialisés ainsi que les personnes immigrantes et réfugiées récentes.

Lorsqu'on examine les statistiques relatives au logement, on entend l'expression « besoins impérieux en matière de logement », qui renvoie à la capacité d'un ménage de trouver un logement abordable, convenable et adéquat dans sa communauté. Sur le plan statistique, les locataires sont plus susceptibles d'avoir des besoins impérieux en matière de logement que les propriétaires. Des données de Statistique Canada de 2021 révèlent qu'un ménage sur dix a des besoins impérieux en matière de logement au Canada².

Services de santé et services sociaux

Selon l'Organisation mondiale de la Santé, toute personne devrait avoir accès aux services de santé dont elle a besoin, au moment et à l'endroit où elle en a besoin, sans s'exposer à des difficultés financières³.

La province du Nouveau-Brunswick a entamé une consultation publique sur les soins de santé en 2021 et a ensuite publié le *Plan de la santé du Nouveau-Brunswick*, une feuille de route quinquennale pour faire évoluer les soins de santé au Nouveau-Brunswick. La version intégrale du plan figure à l'adresse suivante :

<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/Stabilisation-soins-sante.pdf>.

Le plan reconnaît que le système actuel est en crise et qu'il faut le stabiliser.

Un certain nombre d'intervenants, dont la Société médicale du Nouveau-Brunswick, ont souligné qu'il est essentiel d'améliorer l'accès aux soins primaires et de s'attaquer aux déterminants sociaux de la santé, qui comprennent le logement et le revenu, pour améliorer l'ensemble du système de santé⁴.

Le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick mène régulièrement des sondages auprès de la population. Un sondage récent réalisé en 2022 renfermait des indicateurs de qualité de vie liés à l'état de santé : 34,8 % des personnes interrogées considéraient que leur santé était

² <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-627-m/11-627-m2022056-fra.htm>

³ <https://www.who.int/fr/home>

⁴ <https://www.smb.ca/relever-les-defis-dans-le-systeme-de-sante-du-nouveau-brunswick/>

très bonne ou excellente et 40,8 % considérait que leur santé mentale était très bonne ou excellente.

De nombreuses personnes interrogées ont mentionné des problèmes de santé mentale chroniques : 25,6 % ont fait état d'anxiété, 20,5 % de dépression et 4,6 % de troubles de l'humeur. Parmi les personnes répondantes ayant mentionné des problèmes de santé mentale et de toxicomanie, 24,3 % ont mentionné qu'elles avaient besoin de parler à une personne professionnelle de la santé et 34,6 % ont estimé que leur besoin n'avait pas été satisfait. Parmi les personnes dont le besoin n'a pas été satisfait, 63,9 % ont déclaré que le temps d'attente était trop long et 45,6 % ont déclaré qu'elles ne savaient pas comment ni où obtenir de l'aide⁵.

Questions concernant les besoins fondamentaux

Sécuritaire alimentaire

1. Selon vous, quelles sont les difficultés auxquelles font face les personnes vivant dans la pauvreté en ce qui concerne l'insécurité alimentaire?
2. Quelles mesures ou solutions pourraient améliorer les conditions de vie des personnes vivant dans la pauvreté quant à la sécurité alimentaire?
3. Quels autres points pourriez-vous soulever en rapport avec la sécurité alimentaire pour appuyer les personnes vivant dans la pauvreté?
4. Selon vous, est-ce que certains groupes de population font face à des obstacles plus importants en matière de sécurité alimentaire? Dans l'affirmative, lesquels? Quelles solutions envisageriez-vous pour réduire ces obstacles?

Transport

5. Selon vous, pourquoi le transport est-il important pour réduire la pauvreté et accroître l'inclusion économique et sociale?
6. Quelles sont les mesures ou les solutions liées au transport qui pourraient améliorer les conditions de vie des personnes vivant dans la pauvreté et augmenter leur niveau d'inclusion économique et sociale?
7. Quels autres points pourriez-vous soulever en rapport avec le transport pour appuyer les personnes vivant dans la pauvreté en augmentant les possibilités d'inclusion économique et sociale?
8. Selon vous, est-ce que certains groupes de population font face à des obstacles plus importants en matière de transport? Dans l'affirmative, lesquels? Quelles solutions envisageriez-vous pour réduire ces obstacles?

⁵ <https://csnb.ca/tableau/besoins-des-neo-brunswickois?cuts=NB&gid=8207&nid=&sid=5284>

Logement

9. Selon vous, quelles sont les difficultés auxquelles font face les personnes vivant dans la pauvreté ou à risque de tomber dans la pauvreté à l'égard de la question du logement?
10. Quelles sont les mesures ou les solutions liées au logement qui pourraient améliorer les conditions de vie des personnes vivant dans la pauvreté ou à risque de tomber dans la pauvreté?
11. Quels autres points pourriez-vous soulever en rapport avec le logement pour appuyer les personnes vivant dans la pauvreté ou à risque de tomber dans la pauvreté?
12. Selon vous, est-ce que certains groupes de population font face à des obstacles plus importants en matière de sécurité alimentaire? Dans l'affirmative, lesquels? Quelles solutions envisageriez-vous pour réduire ces obstacles?

Services de santé et services sociaux

13. Selon vous, quelles sont les difficultés auxquelles font face les personnes vivant dans la pauvreté en ce qui concerne l'accès aux services de santé et aux services sociaux?
14. Quelles sont les mesures ou les solutions liées aux services de santé et aux services sociaux qui pourraient améliorer les conditions de vie des personnes vivant dans la pauvreté?
15. Quels autres points pourriez-vous soulever en rapport avec les services de santé et les services sociaux pour appuyer les personnes vivant dans la pauvreté?
16. Selon vous, est-ce que certaines populations font face à des obstacles plus importants en matière d'accès aux services de santé et aux services sociaux? Dans l'affirmative, lesquels? Quelles solutions envisageriez-vous pour réduire ces obstacles?